



Affichage interne et externe

AGENTE – AGENT DE CORRECTION DU LANGAGE Services éducatifs

Remplacement temporaire d'une durée approximative de six (6) mois

La Commission scolaire de Charlevoix désire informer l'ensemble de son personnel qu'elle est à la recherche d'une personne pour combler un remplacement temporaire d'une durée approximative de six (6) mois d'agente ou d'agent de correction du langage aux Services éducatifs.

Les caractéristiques du remplacement à combler sont les suivantes :

Lieux du travail : Actes d'établissement Marées montantes et Rose-des-vents (la personne aura à se déplacer dans les écoles primaires de la commission scolaire)

Semaine de travail : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi

Supérieur immédiat : M. Sébastien Garneau, directeur des Services éducatifs

Entrée en fonction : Janvier 2018

Traitement : Le traitement varie selon la scolarité et les années d'expérience et se situe entre 42 391 \$ et 78 272 \$

Nature du travail :

L'emploi d'agente ou agent de correction du langage comporte plus spécifiquement la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention déterminé par une ou un orthophoniste dans un but de prévention, dépistage, réadaptation ou rééducation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix.

Attributions caractéristiques :

L'agente ou l'agent de correction du langage participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie, tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou de dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation, la coordination des interventions et l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Qualifications requises :

Posséder un diplôme universitaire terminal dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthophonie, en adaptation scolaire ou en enseignement.

Exigences particulières :

Capacité à travailler en équipe, capacité à accompagner des personnes et à intervenir auprès des élèves, confidentialité, autonomie, initiative, sens de la planification et de l'organisation du travail, capacité à établir les priorités, esprit d'analyse, jugement, engagement, rigueur, très bonne communication, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Pour poser votre candidature :

Faire parvenir une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour ainsi qu'une copie de vos diplômes et qualifications **en indiquant si vous faites partie ou non d'un des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité à l'emploi, soit les femmes, les membres des minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées, à l'attention de :**

M^{me} Tina Boulianne, Service des ressources humaines,
Commission scolaire de Charlevoix
575, boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1T5
Téléphone : 418 665-3765 poste 3020 Télécopieur : 418 665-6805
Courrier électronique : tina.boulianne@cscharlevoix.qc.ca

Date limite pour poser votre candidature : 20 octobre 2017, à 16 h

La Commission scolaire de Charlevoix applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. **Seules les personnes retenues seront contactées.** Les personnes sélectionnées pourraient être invitées à passer une entrevue ou des tests. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le Service des ressources humaines a bien reçu les documents supportant sa candidature.

Date d'affichage : 10 octobre 2017

c. c. M. Sébastien Garneau, directeur des Services éducatifs
Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec